

LE DEAL DE LA SEMAINE

Affaire EADS : la Commission des sanctions de l'AMF ne sanctionne aucun protagoniste

C'est la fin d'un dossier emblématique. Dans une décision rendue le 17 décembre 2009, la Commission des sanctions de l'AMF a mis hors de cause les 20 personnes impliquées dans la procédure initiée par l'AMF en juin 2006 sur des manquements d'initiés présumés chez EADS. 17 personnes physiques, dont Noël Forgeard, ex-coprésident du groupe d'aéronautique et de défense, et trois personnes morales – EADS, Lagardère et Daimler – étaient concernées. En juin 2006, Airbus annonçait un retard du calendrier de livraison de l'A380, ce qui avait provoqué une chute du cours du titre EADS de plus de 26 %. Les enquêteurs de l'AMF avaient alors soupçonné certains dirigeants et actionnaires d'avoir bénéficié, et utilisé, une information privilégiée sur ce retard, en cédant des actions EADS quelques mois auparavant. L'enquête pénale, ouverte en novembre 2006, suit son cours.

EADS, ainsi que trois dirigeants du groupe, étaient conseillés par Thierry Schoen et Thomas Baudesson (Clifford Chance) ainsi que Frédéric Peltier (Vigüé Schmidt Peltier Juvigny) et Jean-Yves Dupeux (Lussan & associés). Lagardère, actionnaire privé d'EADS, était conseillé par Jean Veil (Veil Jourde), et Alain

Maillot (Darrois Villey Maillot Brochier). DaimlerChrysler, l'actionnaire privé allemand, était représenté par Olivier Metzner et Aurélien Hamelle, (Metzner & Associés), et Cyrille Niedzielski (Shearman & Sterling). De nombreux cabinets ont représenté les sept actuels ou ex-dirigeants d'EADS et d'Airbus auxquels le rapporteur de l'AMF préconisait d'infliger une amende : Olivier Gutkès et Jean-Alain Michel (des cabinets éponymes) conseillaient Noël Forgeard, Patrick Bernard (Bernard-Hertz-Béjot), Eric Dezeuze (Bredin Prat), Diane Pasturel (Brandford-Griffith & Associés), Antoine Kirry (Debevoise & Plimpton), Michel Beaussier (Beaussier Maréchal Beauquier), ainsi que Mario Stasi et Mario Pierre Stasi (Stasi Chatain). Les autres personnes physiques étaient représentées par Jean-Guillaume de Tocqueville et Bruno Quentin (Gide Loyrette Nouel), Nicolas Morvilliers (Morvilliers Sentenac Avocats), Bernard Casanova et Francis Teitgen (Weil, Gotshal & Manges), Georges Terrier (Davis Polk & Wardwell), Thierry Gontard (Simmons & Simmons), Jean-Yves Garaud (Cleary Gottlieb Steen & Hamilton), Yves Schmidt (Vigüé Schmidt Peltier Juvigny), et Martine Samuelian (alors chez Foucaud, Tchekhoff, Pochet et Associés).